



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Zone d'ala d'inondation (ref: Atlas des zones d'inondation au bassin versant de la seille)
- Permis de démolir
- Marge de recul
- Zone non aedificandi le long du réseau d'assainissement L=4m

COMMUNE DE COIN-SUR-SEILLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

01 / Règlement graphique
Plan d'ensemble
1/5000^e

Edition du document :	Date de référence :		Procédure approuvée :
27 / 09 / 2017	Approbation du PLU	DCM 14 / 09 / 2005	Modification Simplifiée N°3
AGURAM Agence d'urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57079 Metz Tél : 03 87 21 99 00	Modif. Simplifiée N°1	DCM 06 / 05 / 2010	
	Modification N°2	DCM 22 / 03 / 2012	
	Modif. Simplifiée N°3	DCM 28 / 09 / 2017	

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2016

